

**PORTANT TARIFICATION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE GOUVERNANCE
(12-13 NOVEMBRE 2020 A L'IAE CLERMONT AUVERGNE)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification de la Conférence Internationale de Gouvernance, qui se déroulera les 12 et 13 novembre 2020 à l'IAE Clermont Auvergne s'établit comme suit :

- **Enseignants-chercheurs et professionnels :**
 - Inscription jusqu'au 30 septembre 2020 inclus : 200 € TTC (166,67 € HT) ;
 - Inscription tardive (après le 30 septembre 2020) : 300 € (250 € HT) ;
- **Doctorants : 100 € (83,33 € HT) ;**
- **Dîner de Gala (participant ou accompagnant) : 50 € (45,45 € HT) ;**

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/07/2020

RB

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD

François PAQUIS

- Transmis au contrôle de légalité le 08 JUIL 2020

- Publié le 08 JUIL 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.